

Assemblée Générale

Séance du 17 octobre 2025

Procès-Verbal

MEMBRES ADHERENTS PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVES :

- **Madame PETTER**, représentante 1) du Centre Hospitalier de Poissy St-Germain-en-Laye, 2) du Centre Hospitalier de Mantes-la-Jolie, 3) du Centre Hospitalier de Meulan-les-Mureaux, représentée par **Madame KARROUZ**
- **Monsieur BELLON**, représentant 1) du Centre Hospitalier de Versailles, 2) du Centre Hospitalier de Plaisir, 3) du Centre Hospitalier de la Mauldre, 4) de l'Hôpital du Vésinet, 5) de l'EHPAD des Aulnettes, représenté par **Monsieur STUDER**
- **Madame CALMON**, Représentante de l'Hôpital Gériatrique de Chevreuse, représentée par **Madame SANHADJI**
- **Madame LEGENDRE**, représentante 1) du Centre d'accueil de soins de Nanterre, 2) de l'EPS Roger Prévot, représentée par **Madame COLONNELLO**
- **Monsieur LORENTZ**, représentant du Centre départemental de Stell, représenté par **Madame RENE-CORAIL**
- **Monsieur STUDER**, représentant du GCS Plaisir
- **Madame BEGOT-FONTAINE**, représentante de l'UGECAM IDF, représentée par **Monsieur BRIET**
- **Monsieur FALL**, représentant du Centre Gilbert Raby, représenté par **Madame KARROUZ**

REPRESENTANT DU PERSONNEL

- **Madame HAOUZI**, Représentant du personnel du GCS BIH de Saint-Germain-en-Laye

Assistaient également à la séance :

- **Monsieur VIDEAU**, Directeur du GCS BIH de Saint-Germain-en-Laye
- **Madame DE OLIVEIRA**, Assistante Admin/Rh du GCS BIH de Saint-Germain-en-Laye
- **Monsieur HALLIER**, Agent Comptable du GCS BIH de Saint-Germain-en-Laye

L'ordre du jour est fixé comme suit :

- I. Election du secrétaire de séance
- II. Informations sur l'activité 2025
- III. Point Recettes/Dépenses 2025
- IV. Point sur les investissements 2025 et délibération
- V. Situation concernant les RAR
- VI. Echanges sur la tendance du prix au kg 2026
- VII. Délibération concernant l'administratrice titulaire du GCS
- VIII. Délibération adhésion des EHPADS de Neuilly (Résidence Roger Teulé et Résidence Soyer)
- IX. Délibération « participation employeur » concernant les repas des agents de la BIH de Saint-Germain-en-Laye
- X. Information concernant la dématérialisation des bulletins de paye des agents contractuels du GCS
- XI. Etat d'avancement du projet Nouvelle Blanchisserie
- XII. Points divers

I. Election du secrétaire de séance

Madame COLONNELLO, présente en salle de réunion, accepte d'être la secrétaire de séance.

Monsieur VIDEAU indique que les points nécessitant délibération seront abordés en premier lieu, étant donné que Monsieur STUDER doit quitter la séance à 15h00.

IV. Point sur les investissements 2025 et délibération

Monsieur VIDEAU explique que les investissements 2025 doivent être mis aux votes, puisque « non votés » lors de l'Assemblée Générale de décembre 2024.

Il projette le document reprenant l'ensemble des investissements prévus pour 2025 et fait un état de ce qui a déjà été réalisé (cf. pièce jointe). M. VIDEAU précise que l'enveloppe budgétaire est quasi-identique à celle présentée lors de l'AG de décembre 2024.

Le montant des investissements pour l'année 2025 s'élève donc à 345 610 €.

Madame KARROUZ soumet aux votes la délibération concernant les investissements 2025:

Délibération N°2025-14 : Investissements 2025

Votes :

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Les investissements 2025 sont approuvés à l'unanimité.

VII. Délibération concernant l'administratrice titulaire du GCS

Monsieur VIDEAU explique que la nomination de Madame KARROUZ en tant qu'administratrice titulaire et non suppléante doit être mise aux votes, pour actualisation de la situation administrative (M. STUDER restant administrateur suppléant).

La délibération concernant la nomination de Madame KARROUZ en tant qu'administratrice titulaire est donc soumise aux votes :

Délibération N°2025-15 : Nomination de Madame KARROUZ en tant qu'administratrice titulaire du GCS BIH de Saint-Germain-en-Laye

Votes :

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

La désignation de Madame KARROUZ en tant qu'administratrice titulaire est approuvée à l'unanimité.

VIII. Délibération adhésion des EHPADS de Neuilly (Résidence Roger Teullé et Résidence Soyer)

Monsieur VIDEAU présente les 2 EHPADS souhaitant adhérer au GCS BIH de Saint-Germain-en-Laye. Il s'agit de la Résidence Roger Teullé et la Résidence Soyer de Neuilly sur Seine. Il explique que d'ici fin 2025 la blanchisserie traitera l'ensemble des tenues de leurs personnels. Les établissements achèteront les tenues, la BIH identifiera les articles et assurera la traçabilité (une facturation spécifique sera opérée

sur ces services). Le blanchissage sera facturé au prix €/kg selon la délibération en vigueur.

A partir de 2026, la prestation du GCS s'étendra au traitement des autres articles des EHPADS. C'est une activité d'environ 1.5 tonnes par semaine qui est estimée à raison d'un rythme de livraison/ramassage de 2 fois par semaine.

Monsieur STUDER souhaite savoir si un tarif différent leurs sera appliqué. Monsieur VIDEAU indique que non, la convention constitutive du GCS ne permettant pas de fixer des prix différents selon les adhérents.

Madame KARROUZ soumet aux votes l'adhésion des EHPADS de Neuilly.

Délibération N°2025-16 : Adhésions des EHPADS de Neuilly – Résidence Roger Teullé et Résidence Soyer

Votes :

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

L'adhésion des EHPADS de Neuilly est approuvée à l'unanimité.

IX. Délibération « participation employeur » concernant le repas des agents de la BIH de Saint-Germain-en-Laye

Monsieur VIDEAU explique que la prestation de restauration jusqu'à présent assurée par la société Ogusthym a pris fin le 30/09/2025. Au regard du projet de relocalisation de la blanchisserie, un nouveau marché n'était pas possible et le GCS a dû rechercher une solution de remplacement afin d'assurer la mise à disposition d'un moyen de restauration pour les agents de la blanchisserie.

Après étude, la proposition de mise à disposition d'un frigo-connecté a été faite lors du précédent CSE. Sur cette base, le GCS a consulté 4 sociétés.

La société Refectory a été retenue et un comparatif est présenté en séance. Elle propose des repas en formule ou en achat de plat principal unique :

- Formule : plat + dessert à partir de 9.50 €
- Formule : entrée + plat + dessert à partir de 10.50 €
- Entrée seule à partir de 2.50 €
- Plat seul à partir de 7.90 €
- Dessert seul à partir de 1.50 €

Monsieur VIDEAU ajoute qu'aucun travaux n'est à prévoir au sein du bâtiment pour l'installation du frigo. Les frais de mise en place sont de 1800 € TTC pour l'ouverture de la prestation avec un forfait mensuel de location et de services à 1440 € TTC.

L'estimation du coût à l'année pour la BIH serait de 61 030 € (calculée sur une base de 35 repas/jour).

Le GCS propose donc une participation employeur à hauteur de 5.00 € pour l'achat d'une formule ou 4.00 € pour l'achat d'un plat unique (participations conditionnées à l'achat d'un plat principal).

Monsieur VIDEAU explique que lors de l'achat, l'agent bénéficiera du prix avec déduction de la participation employeur (montant communiqué aux Représentants du personnel lors du CSE).

Madame RENE-CORAIL s'interroge sur les raisons ayant poussé la BIH à solliciter un prestataire de livraison de repas. Monsieur VIDEAU indique qu'auparavant il y avait

un restaurant d'entreprise permettant aux agents de se restaurer lors de la pause déjeuner, le marché ayant pris fin et le projet de déménagement de la BIH ne permettant pas de relancer une consultation. Une solution devait être proposée au regard du temps de pause des agents et de la situation géographique de l'établissement (ne se trouvant pas à proximité de restaurant).

Madame RENE-CORAIL se demande jusqu'à quand sera proposée cette solution. Monsieur VIDEAU indique que si les agents le souhaitent celle-ci pourra être déménagée au sein des nouveaux locaux.

Madame COLONNELLO souhaite connaître l'avis des représentants des personnels à ce sujet. Monsieur VIDEAU explique que lors de la présentation réalisée durant le dernier CSE, les avis étaient partagés mais qu'une solution de restauration est nécessaire.

Monsieur VIDEAU indique qu'après validation de la délibération le contrat pourra être signé et la mise en service pourrait se faire sous 4 à 6 semaines environ.

Madame RENE-CORAIL demande si d'autres prestataires ont été sollicités. Monsieur VIDEAU indique qu'un test avait été fait avec le GCS de Plaisir mais que le service n'avait pas été validé par les agents et que les coûts de cette solution étaient assez onéreux au regard de la proposition de Refectory (frais logistiques importants pour un minimum obligatoire de 10 repas/j).

Délibération N°2025-17 : Montant de la participation employeur au repas du personnel du GCS BIH de St-Germain-en-Laye, de 5.00 € ou 4.00 € selon les modalités.

Votes :

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Le montant de la participation employeur aux repas des agents de la BIH est approuvé à l'unanimité.

XI. Etat d'avancement du projet Nouvelle Blanchisserie

Monsieur VIDEAU indique que l'acte de vente du terrain de Carrières-sous-Poissy a été signé le 25 septembre dernier, pour une superficie de 13 000 m². Le 30 septembre la notification d'ordre de service a été faite et la réunion de lancement est fixée au 23 octobre.

Monsieur VIDEAU annonce que la livraison est prévue pour le 1^{er} trimestre 2027. Le planning détaillé de l'opération sera produit par le groupement de construction lors de la réunion du 23 octobre en y intégrant les FTM validées.

Le financement global de l'opération est finalisé conformément à la présentation et aux votes des AG précédentes.

X. Information concernant la dématérialisation des bulletins de paye des agents contractuels du GCS.

Monsieur VIDEAU explique que le GHT Yvelines Nord procède actuellement à la dématérialisation des bulletins de paie et que le CCS souhaite également mettre en place cette solution.

Monsieur VIDEAU commente, en séance, la présentation CPAGE/Digiposte qui est retenue. Il ajoute que d'ici fin 2026, le logiciel de paie CPAGE n'éditera plus les bulletins et que tôt ou tard l'établissement sera contraint d'y adhérer.

Lors du précédent CSE, la proposition d'adhésion à un coffre-fort numérique a été faite, la blanchisserie a opté pour DIGIPOSTE, coffre-fort permettant un stockage et un partage sécurisé.

Monsieur VIDEAU explique que le projet de dématérialisation sera étalé sur 3 mois :

- Réunion de lancement avec CPAGE (Mois 0),
- Communication vers les agents contractuels (Mois 1),
- Réunion (mois test) avec activation des paramètres et inscription des agents "testeurs" (Mois 2),
- Inscription des agents n'ayant pas refusé cette dématérialisation et mise en production (Mois 3).

Monsieur VIDEAU demande à Madame RENE-CORAIL un retour d'expérience sur le sujet étant donné que le Centre Hospitalier Départemental de Stell possède le même logiciel de paie avec le format de dématérialisation choisi par le GCS. Madame RENE-CORAIL exprime sa satisfaction en expliquant que les retours sont très positifs de la part des agents du CHD.

Monsieur VIDEAU ajoute que les coûts de ce déploiement sont réduits de 85% si la commande est passée avant fin décembre 2025.

Monsieur VIDEAU demande à Monsieur STUDER si la dématérialisation sera prochainement mise en place à Versailles, auquel Monsieur STUDER répond qu'aucune information en ce sens n'a été communiquée.

II. Information sur l'activité 2025

Monsieur VIDEAU débute la présentation de l'activité annuelle (à fin septembre) avec un total de 3 473,5 tonnes, soit 18.5 t/j. Cette activité journalière, sur les 9 premiers mois de l'année, est en baisse de 3,8% par rapport à la même période sur 2024.

Monsieur VIDEAU indique que l'activité sur juillet et août 2025 a été très basse (respectivement 17,4 t/j et 16,4 t/j). La plage d'ouverture de la production a été réduite en conséquence avec une fermeture à 15h30 jusqu'à la première semaine de septembre. Cette organisation a permis de se caler au plus près du besoin optimisant de fait les consommations d'énergies et fluides.

A l'exception de « petits » établissements, au nombre de 6, c'est une baisse importante chez tous les adhérents qui est constatée.

Monsieur VIDEAU ajoute que Nicolas DUBOIS, Directeur Technique, et Manon SIRVIN, nouvelle Responsable de Production, font actuellement une tournée des adhérents afin de réaliser un travail d'optimisation des dotations théoriques et la mise en place d'actions pour les établissements ayant un taux de perte de linge trop important.

Madame KARROUZ indique que les pratiques d'utilisation et d'usage sont à revoir au sein des établissements afin d'améliorer les résultats.

III. Point Recettes/Dépenses 2025

Monsieur VIDEAU explique qu'à fin septembre, la BIH devrait être à 75% de l'EPRD. L'activité en tonnage est, elle, à 72.2% de l'EPRD.

Le Titre 1 a été consommé à hauteur de 71.2 % ce qui est conforme.

Les achats sont à 65.1% d'engagement : Produits lessiviels, linge/habillement, eau, électricité, gaz, fourniture d'atelier...

Les services extérieurs à 76.8 % de l'EPRD.

Les Impôts et Taxes : 66.2 %.

Monsieur VIDEAU annonce un total de charges à 7 755 539 € (73.5%) contre un total des produits à 7 869 059 € (74.6%). Ces résultats démontrent bien la baisse d'activité avec des coûts maîtrisés.

IV. Situation concernant les RAR

Monsieur HALLIER indique que le montant des RAR au 17/10/2025 s'élève à 2 600 000 euros, incluant les Titres du mois de septembre.

Il explique que cela représente 2.5 mois d'activité de la blanchisserie. Monsieur HALLIER ajoute que des RAR remontent, pour certains, à avril 2025.

Il conseille d'optimiser au mieux les délais de paiement et de rester vigilant face aux dépenses à venir d'ici fin d'année 2025.

Madame COLONNELLO s'interroge sur l'ouverture d'une ligne de trésorerie. Monsieur VIDEAU répond que celle-ci n'a pas été sollicitée durant la période estivale et ne sera ouverte qu'en cas de nécessité absolue.

VI. Echange sur la tendance du prix au kg 2026

Monsieur VIDEAU indique que l'EPRD est quasiment finalisé. Au regard des projections, c'est une tendance à 2.15 €/kg qui se dégage (tarif qui avait déjà été proposé en 2025 avant la baisse de tarif en avril).

Madame KARROUZ s'interroge sur la prévision d'atterrissage pour cette fin d'année 2025, plutôt à l'équilibre, négative ou positive. Monsieur VIDEAU répond que le GCS aura sûrement un excédent se situant aux alentours de 250 000 euros.

Madame KARROUZ questionne Monsieur VIDEAU afin de savoir si l'EPRD a été revu à la hausse au regard du projet Nouvelle Blanchisserie. Monsieur VIDEAU indique que l'établissement se trouve en attente de la finalisation du plan de financement afin de calculer de façon plus pertinente les dépenses et ainsi avoir une meilleure visibilité sur la tendance du prix au kilo à appliquer.

XIII. Points divers

Aucun point divers n'est soulevé.

Monsieur VIDEAU souhaite remercier l'ensemble des adhérents et agents de la BIH pour leur compréhension au regard des soucis techniques ayant eu lieu ces dernières semaines. Il fait également référence aux conditions de travail pour livrer les quantités de linge dans les délais.

Fin de la séance : 15h30

Secrétaire de séance
Madame COLONNELLO



Présidente de l'Assemblée Générale
Madame Diana KARROUZ



The stamp is circular with the text 'G.O.S. SAINT GERMAIN EN LAYE' around the top edge and 'BLANCHISSERIE INTERHOSPITALIERE' around the bottom edge. In the center, there is a smaller circular emblem with a star and the text 'G.O.S. SAINT GERMAIN EN LAYE'.

